



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 29 MARS 2023

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 29 mars 2023 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des villes suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2023-03-44

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par	Madame Christine Beaudette Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par	Monsieur Jean Comtois Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 29 mars 2023 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-45

OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par	Madame Christine Beaudette Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par	Monsieur Jean Comtois Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 29 mars 2023 soit et est réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-46

OBJET : Période de questions

Deux citoyens assistent à l'assemblée

- Monsieur Sergio Barsemian de Blainville, dans le cadre d'un cours de sociologie au Cégep de Terrebonne
- Madame Jeannette Kechichian de Blainville



N° de résolution
ou annotation

2023-03-47

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec le retrait du point 10.5.

1. Ouverture et suspension de l'assemblée
2. Réouverture de l'assemblée
3. Période de questions
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2023
6. Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire
 - 6.1. Résolution – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1417-27, #1418-180
 - ii. Ville de Boisbriand : #RV-1728
 - iii. Ville de Bois-des-Filion : #963
 - iv. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #860-111, #860-112, #1046 et #1047
 - v. Ville de Sainte-Thérèse : #1200-72 N.S. et #1200-73 N.S.
 - 6.2. Résolution – Adoption du document indiquant la nature des modifications – Règlement #22-03 – Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer une nouvelle cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain suite aux travaux de stabilisation effectués
7. Développement économique de la MRC
 - 7.1. Résolution – Octrois de moratoires sur capital dans le cadre des prêts d'aide d'urgence Covid-19
 - 6 mois – Dossier COVIDFU-68STE
 - 4 mois – Dossier COVIDFU-150ROS
 - 9 mois – Dossier COVIDFU-061STE
8. Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)
 - 8.1. Résolution – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Volet 1 – Reddition de comptes 2022 – Dépôt et transmission
 - 8.2. Résolution – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Volet 2 – Reddition de comptes 2022 – Dépôt et transmission
 - 8.3. Résolution – Entente de développement culturel – Reddition de comptes 2022 – Dépôt et transmission
 - 8.4. Résolution – Entente de développement culturel – Projet de création de vidéos 360 de bâtiments patrimoniaux
 - 8.5. Résolution – Journées de la culture – Amendement de la résolution #2022-10-220
 - 8.6. Dépôt – Table action culture ad hoc – Compte-rendu de la rencontre du 31 août 2022
 - 8.7. Dépôt – Table action patrimoine ad hoc – Compte-rendu de la rencontre du 10 mai 2022
 - 8.8. Résolution – Octroi de mandat – Mise en page Politique de développement social
9. Gestion administrative, financière et du personnel
 - 9.1. Dépôt – Liste de la correspondance au 29 mars 2023



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 9.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 23 février au 29 mars 2023
- 9.3. **Résolution** – Audit des états financiers de la MRC du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
- 9.4. **Résolution** – Achat en commun d'assurance en dommage – Conclusion d'entente du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 – Le Regroupement des Villes de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la M.R.C. de Thérèse-De Blainville
- 9.5. **Résolution** – Entente relative d'achat en commun d'assurance en dommage – Détails et quotes-parts de la MRC – Le Regroupement des Villes de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la M.R.C. de Thérèse-De Blainville
- 9.6. **Résolution** – Participation de la MRC – Entente sectorielle de développement de l'économie circulaire - Région des Laurentides
- 9.7. **Résolution** – Renouvellement du mandat avec le COBAMIL – Programme d'échantillonnage de la qualité des eaux en surface dans la rivière des Mille Îles et ses tributaires - SUPER-2MI 2023
10. **Dossiers régionaux et métropolitains**
- 10.1. **Résolution** – Table de concertation en immigration et diversité de Thérèse-De Blainville – Désignation d'un membre du conseil de la MRC à titre de représentant
- 10.2. **Résolution** – Renouvellement de l'entente inter MRC et la Table des préfets et élus de la Couronne Nord
- 10.3. **Résolution** – Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI) – Lancé par la Communauté Métropolitaine de Montréal – Participation de la MRC
- 10.4. **Résolution** – Soutien à la Coalition Santé Laurentides (CSL)
- 10.5. **Résolution** – Appui à la Ville de Bois-des-Filion – Avis sur le projet de planification des besoins d'espace – Centre de services scolaire des Mille Îles (CSSMI) – 26 janvier 2023
- 10.6. **Résolution** – Amendement de la Résolution #2022-09-209 – Navettes fluviales à propulsion électrique sur la rivière des Mille Îles /Écomobilité durable – Entente sectorielle MAMH, MRC de Thérèse-De Blainville, MRC de Deux-Montagnes et Éco-Nature
11. **Sécurité incendie/sécurité civile**
- 11.1. **Résolution** – Rapport d'activités annuelles 2022 – Dépôt, adoption et transmission au ministère de la Sécurité publique (MSP) – Mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2.0
- 11.2. **Motion** – Motion de remerciement à l'égard de madame Chantale Moreau – Secrétaire du comité de sécurité incendie pour la mise en œuvre du SCR-SI
- 11.3. **Motion** – Motion de félicitation aux directions des services incendie des villes de la MRC
12. **Gouvernance - MRC**
13. **Demande d'appui**
14. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2023-03-48

**OBJET : Approbation et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du
22 février 2023**

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 février 2023 soit et est
adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-49

**OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville,
Boisbriand, Bois-des-Filion, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse**

ATTENDU QUE les Villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1417-27 et #1418-180, Boisbriand : #RV-1728, Bois-des-Filion : #963, Sainte-Anne-des-Plaines : #860-111, #860-112, #1046 et #1047 et Sainte-Thérèse : #1200-72 N.S. et #1200-73 N.S. pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Blainville
#1417-27**

Administration des règlements d'urbanisme :
Règlement modifiant le Règlement #1417 sur
l'administration des règlements d'urbanisme afin de :

- **Harmoniser** certaines dispositions relatives aux résidences de tourisme;
- **Ajouter** des dispositions relatives aux établissements de résidence principale afin d'intégrer les modifications apportées par la Loi sur l'hébergement touristique et son règlement d'application.

**Blainville
#1418-180**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement #1418 de zonage et ses amendements afin de :

- **Remplacer** certaines dispositions relatives aux bâtiments, constructions et équipements accessoires pour les usages du groupe habitation.

**Boisbriand
RV-1728**

Démolition d'immeubles : Règlement instaurant un Règlement de démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Boisbriand afin de :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Bois-des-Filion #963

- **Assurer** un contrôle de la démolition d'immeubles, notamment à des fins de protection du patrimoine immobilier.

Construction : Règlement modifiant le Règlement de construction #7400 afin de :

- **Ajouter** des dispositions relatives à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Sainte-Anne-des-Plaines #860-111

Zonage : Règlement modifiant le Règlement #860 de zonage afin de :

- **Ajouter** les dispositions à l'article 325 du chapitre 5 concernant le calcul de la superficie des espaces verts sur une toiture végétalisée;
- **Modifier** la grille des usages et normes de la zone H204 en annexe A afin d'augmenter le nombre de logements/bâtiment maximal, le rapport planchers/terrain et le rapport espace bâti/terrain pour l'usage H-4 (multifamiliale de 9 logements et plus);
- **Modifier** la zone C201 afin d'agrandir la zone H204.

Sainte-Anne-des-Plaines #860-112

Zonage : Règlement modifiant le Règlement #860 de zonage afin de :

- **Modifier** certaines grilles des usages et normes afin de faire référence au nouveau Règlement sur le PIIA no 1046 venant également abroger les règlements suivants : Règlements sur les PIIA no 697, 697-1, 697-3, 697-4, 697-5, 697-6, 697-7, 697-8, 697-9, 697-10, 697-11, 697-12, 697-13, 697-15, 697-16, 697-17, 697-18, 697-19, 697-20-1. 697-21.

Sainte-Anne-des-Plaines #1046

PIIA : Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #1046 afin de :

- **Assujettir** certains secteurs du territoire de la ville ainsi que certaines thématiques particulières sur l'ensemble du territoire des objectifs et critères en matière d'implantation et d'intégration architecturale.

Sainte-Anne-des-Plaines #1047

Démolition d'immeubles : Règlement encadrant la démolition d'immeubles #1047 afin de :

- **Assujettir** le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à un règlement sur la démolition d'immeubles.

Sainte-Thérèse #1200-72 N.S.

Zonage : Règlement modifiant le Règlement #1200 de zonage et ses amendements afin de :

- **Modifier** les adresses civiques pour un logement supplémentaire/multigénérationnel et le ratio minimal de cases de stationnement pour les usages communautaires.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Sainte-Thérèse #1200-73 N.S.

Zonage : Règlement modifiant le Règlement #1200 de zonage et ses amendements afin de :

- **Modifier** la grille des spécifications H-311 de l'annexe B du règlement de zonage 1200 N.S. de façon à ajouter l'usage C4-04 – Services communautaires dans la section « Usages spécifiquement permis ».

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ont présenté, soit les règlements : Blainville : #1417-27 et #1418-180, Boisbriand : #RV-1728, Bois-des-Filion : #963, Sainte-Anne-des-Plaines : #860-111, #860-112, #1046 et #1047 et Sainte-Thérèse : #1200-72 N.S. et #1200-73 N.S. soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-50

OBJET : Adoption du document indiquant la nature des modifications – Règlement #22-03 – Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer une nouvelle cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain suite aux travaux de stabilisation effectués

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC (art. 53.11.4) doit adopter, après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra effectivement apporter.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE soit adopté le document déposé au conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville précisant la nature des modifications que doivent apporter les municipalités locales dans le cadre du Règlement #22-03, une fois entrée en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2023-03-51

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Octroi de moratoires sur capital dans le cadre des prêts d'aide d'urgence Covid-19 – 6 mois pour le dossier COVIDFU-68STE – 4 mois pour le dossier COVIDFU-150ROS et 9 mois pour le dossier COVIDFU-061STE

ATTENDU l'entente conclue par la MRC et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) en matière d'administration et de gestion des prêts d'aide d'urgence avec et sans le volet AERAM;

ATTENDU les demandes de moratoires des entreprises suivantes :

- Dossier COVIDFU-68STE – Durée 6 mois de moratoire;
- Dossier COVIDFU-150ROS – Durée 4 mois de moratoire;
- Dossier COVIDFU-061STE – Durée 9 mois de moratoire;

ATTENDU la recommandation favorable du coordonnateur du développement économique de la MRC;

ATTENDU la possibilité d'octroyer jusqu'à un maximum de 12 mois de moratoire;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
 Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
 Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général d'octroyer les moratoires de 6 mois, 4 mois et 9 mois respectivement aux entreprises COVIDFU-68STE, COVIDFU-150ROS et COVIDFU-061STE;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général de signer tout document pertinent et nécessaire dans le cadre de l'octroi de ces moratoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-52

OBJET : Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Volet 1 – Reddition de comptes 2022 – Dépôt et transmission

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a instauré un Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) qui vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités. Le volet 1 de ce programme a pour objectif la conclusion d'une entente pour la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (volet 1a) et municipale (volet 1b);

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville agit à titre d'intermédiaire pour les villes de Boisbriand, Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse et qu'à titre, elle a signé une convention d'aide financière à cette fin avec le MCC, pour trois ans (2022-2024);

ATTENDU QUE la clause 2.8. de ladite convention prévoit la transmission d'une reddition de comptes par la MRC au MCC dans les trois mois suivants la fin de chaque exercice financier;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
 Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur René Villeneuve
 Conseiller de Ville de Rosemère



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accepte le dépôt et la transmission de la reddition de comptes 2022 au MCC et, par le fait même, autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de signer tout document afférent à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-53

OBJET : Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Volet 2 – Reddition de comptes 2022 – Dépôt et transmission

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a instauré un Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) qui vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités;

ATTENDU QUE le volet 2 de ce programme a pour objectif la conclusion d'entente pour l'embauche d'agents de développement en patrimoine immobilier et qu'à cette fin, la MRC a signé une convention d'aide financière avec le MCC pour une période de trois ans;

ATTENDU la clause 2.8. de ladite convention prévoit la transmission d'une reddition de comptes par la MRC au MCC dans les trois mois suivants la fin de chaque exercice financier;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
 Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Julie Boivin
 Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville entérine le formulaire « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Reddition de comptes de la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 » rempli dans le cadre de la convention d'aide financière 535026 signée entre la MRC et le MCC (PSMMPI, volet 2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-54

OBJET : Entente de développement culturel – Reddition de comptes 2022 – Dépôt et transmission

ATTENDU QUE la MRC et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont signé une entente de développement culturel pour les années 2021, 2022 et 2023, qui permet le financement commun, à parts égales, de projets culturels sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la clause 2.11. de la convention d'aide financière signée dans le cadre de cette entente exige la transmission au MCC d'une reddition de comptes dans un délai de 3 mois suivant la fin de chaque exercice financier;

ATTENDU la recommandation favorable de la Table action culture ad hoc et de la direction générale de la MRC;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
 Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Jean Comtois
 Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville entérine le rapport « Entente de développement culturel 2021-2023 – Reddition de comptes 2022 » et autorise sa transmission au ministère de la Culture et des Communications.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-55

OBJET : Entente de développement culturel – Projet de création de vidéos 360 de bâtiments patrimoniaux

ATTENDU la signature de la convention d'aide financière de l'entente de développement culturel 2021-2023, qui prévoit la réalisation du projet de création de vidéos 360 de bâtiments patrimoniaux à l'année 3 (2023), le 29 avril 2021;

ATTENDU la réception de deux versements de 17 500 \$ du MCC (donc 35 000 \$ reçus) dans le cadre de ladite convention, comme prévu à l'annexe D de ladite convention;

ATTENDU la prévision, au budget 2023 de la MRC, d'un budget de 27 400 \$ (50% MCC et 50% MRC) pour la réalisation du projet, conformément au budget prévu à l'entente de développement culturel 2021-2023;

ATTENDU la recommandation de la TAC ad hoc, lors de sa rencontre du 8 mars 2023, de débloquer les fonds prévus au budget de la MRC et à l'entente de développement culturel et de mandater une firme pour réaliser le projet;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires en 2023;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
 Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Julie Boivin
 Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE la MRC débloque la somme de 27 400 \$ pour réaliser le projet de création de vidéos 360 de bâtiments patrimoniaux et autorise le directeur général à mandater une firme à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-56

OBJET : Journées de la culture – Amendement de la résolution #2022-10-220

ATTENDU la résolution #2018-07-134 qui prévoit que chaque ville de la MRC contribue annuellement au financement de l'événement conjoint dans le cadre des Journées de la culture pour la somme de 1 000 \$, jusqu'en 2022;

ATTENDU la résolution #2019-01-12 qui prévoit la rotation annuelle et l'ordre entre les 7 villes de la MRC jusqu'en 2024, pour organiser l'événement conjoint des Journées de la culture;

ATTENDU la résolution #2022-10-220 qui prévoit le maintien de la formule en vigueur pour l'événement conjoint des Journées de la culture, jusqu'à ce que la TACP recommande une autre alternative au conseil de la MRC;

ATTENDU le diagnostic posé par le personnel technique culturel des 7 villes et les représentant(e)s des villes à la TAC ad hoc, à propos des modalités organisationnelles, financières et des retombées insatisfaisantes de l'événement conjoint dans le cadre des Journées de la culture, ainsi que les propositions alternatives conséquentes qu'ils ont formulées, le tout ayant été présenté et discuté lors de la rencontre du 8 mars 2023 de la TAC ad hoc;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la recommandation de la TAC ad hoc lors de sa rencontre du 8 mars 2023, d'amender la résolution #2022-10-220 afin d'annuler l'événement conjoint des 7 villes pour les Journées de la culture et, conséquemment, d'annuler la contribution de 1 000 \$ par ville à cette fin et de maintenir les actions de diffusion de la MRC pour promouvoir la programmation des 7 villes dans le cadre des Journées de la culture.

Il est proposé par Madame Julie Boivin
 Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
 appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
 Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE soit annulé l'événement conjoint des 7 villes pour les Journées de la culture et, conséquemment, la contribution de 1 000 \$ de chacune des 7 villes constituantes de la MRC qui y est associée;

QUE soient maintenues les actions de diffusion de la MRC pour promouvoir la programmation des 7 villes constituantes de la MRC dans le cadre des Journées de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-57

OBJET : Table action culture ad hoc – Compte-rendu de la rencontre du 31 août 2022

Le compte rendu de la rencontre du 31 août 2022 de la Table action culture ad hoc est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2023-03-58

OBJET : Table action patrimoine ad hoc – Compte-rendu de la rencontre du 10 mai 2022

Le compte rendu de la rencontre du 10 mai 2022 de la Table action patrimoine ad hoc est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2023-03-59

OBJET : Octroi de mandat – Mise en page Politique de développement social

ATTENDU l'adoption et le dépôt de la Politique de développement social lors de la séance du Conseil le 14 décembre 2022;

ATTENDU la présentation de la Politique de développement social effectuée lors de la séance du Conseil le 26 octobre 2022 par la Table de concertation sur la pauvreté (TCP) mandatée pour la réalisation de la Politique;

ATTENDU la mise sur pied de la Table action sociale (TAS) par la MRC adoptée par résolution (#2022-12-272) lors de la séance du 14 décembre 2022 afin d'assurer la mise en œuvre de ladite politique en concertation avec l'ensemble des acteurs du développement social sur son territoire;

ATTENDU QU'Hypnose communications inc. a transmis à la MRC de Thérèse-De Blainville l'offre de services professionnels numéro SOUM-MRC-TDB au montant de : 2 293,75 \$ visant la révision graphique de la Politique de développement social de la MRC de Thérèse-De Blainville pour la somme de 2 293,75 \$ (taxes incluses);

ATTENDU l'expertise de la firme en matière de révision et de conception graphique pour des documents de type corporatif et le devis soumis à la MRC;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires en 2023;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, d'octroyer le mandat à Hypnose communications inc. pour un montant total de 2 293,75 \$ (taxes incluses) pour la révision graphique de la Politique de développement social de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-60

OBJET : Liste de la correspondance au 29 mars 2023

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 29 mars 2023 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2023-03-61

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 23 février au 29 mars 2023

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 23 février au 29 mars 2023 inclusivement, répartis comme suit : 172 630,79 \$ payés, 151 582,92 \$ à payer pour un grand total de 324 213,71 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-62

OBJET : Audit des états financiers de la MRC du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

ATTENDU les explications fournies par les auditeurs, la firme Amyot Gélinas, des états financiers de la MRC du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC entérine les états financiers audités du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 par la firme Amyot Gélinas et autorise le directeur général de les transmettre à qui de droit et devoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2023-03-63

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Achat en commun d'assurances en dommages – Conclusion d'entente du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 – Le Regroupement des villes de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU l'entente relative à l'achat en commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes et régies de la MRC de Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et de Saint-Eustache viendra à échéance le 31 mars 2023;

ATTENDU QUE les organismes membres dudit Regroupement désirent convenir d'une nouvelle entente de deux ans, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- AUTORISE la conclusion d'une entente pour l'achat en commun d'assurances de dommages, la création d'un fonds de garantie annuel d'un montant de 500 000 \$ ainsi que sa gestion pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025;
- DÉSIGNE la Ville de Blainville à titre de ville mandataire pour la gestion du fonds;
- ENTÉRINE le partage (selon les paramètres identifiés à l'entente intermunicipale) des sommes annuelles inhérentes à la gestion du mandat, soit 2 070 \$ à même le budget 2023 et qui représente la quote-part de la MRC à la franchise collective, et ce, pour le terme 2023-2024 conformément à « l'Entente concernant l'achat en commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes et régies de la MRC de Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et de Saint-Eustache » en vigueur;
- AUTORISE le préfet et le secrétaire-trésorier de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC, tout document à cet égard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-64

OBJET : Entente relative d'achat en commun d'assurances en dommages – Détails et quotes-parts de la MRC – Le Regroupement des villes de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU l'entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la MRC de Thérèse-De Blainville;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

ATTENDU QUE l'assurance responsabilité municipale, ainsi que les assurances de dommages aux biens, bris des équipements, délits, responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire, viennent à échéance le 31 mars 2023;

ATTENDU le rapport d'analyse et les recommandations formulées par la firme de consultants Fidema Groupe conseils en date du 23 février 2023 relativement au renouvellement de gré à gré des contrats pour lesdites polices;

ATTENDU l'entente conclut entre les membres du regroupement relativement à l'établissement d'un fonds de garantie quant aux risques découlant de la responsabilité civile primaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au paiement de la quote-part de la MRC de Thérèse-De Blainville à la franchise collective du regroupement d'assurances pour le terme 2023-2024;

Il est proposé par Madame Liza Poulin
 Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur René Villeneuve
 Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- **OCTROIE** le contrat pour les assurances suivantes, soit le bloc A, à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances inc. pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, tel qu'il appert au tableau suivant:

Bloc A

Assurances	Montant de la prime (taxes en sus)
Dommage aux biens	408 \$
Bris des équipements	Incluse
Délit	1 350 \$
Total	1 758 \$

- **AUTORISE** le directeur général à payer à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances inc. la somme de 1 916,22 \$ taxes incluses, représentant le montant de la prime d'assurance de dommages aux biens, bris des équipements, délits, ainsi que les frais de courtage pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 et à imputer les sommes nécessaires à même le budget 2023 prévues à cette fin;
- **OCTROIE** le contrat pour les assurances suivantes, soit le bloc B, à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances inc. pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, tel qu'il appert au tableau suivant :

Bloc B

Assurances	Montant de la prime (taxes en sus)
Responsabilité civile primaire	9 883 \$
Assurance responsabilité municipale	6 323 \$
Assurance frais juridiques	Incluse
Frais de courtage	7 205 \$
Total	23 411 \$

- **AUTORISE** le directeur général à payer à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances inc. la somme de **24 869,54 \$** taxes incluses, représentant le montant



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

de la prime d'assurance responsabilité municipale, responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire, ainsi que les frais de courtage pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 et à imputer les sommes nécessaires à même le budget 2023 prévues à cette fin;

- AUTORISE le préfet, ou le préfet suppléant, et le secrétaire-trésorier, à procéder à la signature, pour et au nom de la MRC, de l'Entente concernant l'achat en commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes et régies de la MRC de Thérèse-De Blainville et des villes de Mirabel et Saint-Eustache.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-65

OBJET : Participation de la MRC – Entente sectorielle de développement de l'économie circulaire - Région des Laurentides

ATTENDU QUE la stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 vise à répondre aux besoins et aux défis actuels, tels que les changements climatiques, en promouvant une nouvelle approche dont l'un des principaux piliers est le développement durable et l'innovation sociale;

ATTENDU QUE le plan pour une économie verte 2030, dont le MEIE est partenaire, a notamment pour objectif de soutenir les municipalités, les communautés et les citoyens dans l'adoption de nouvelles habitudes de vie plus durables, telles que la réduction du gaspillage alimentaire et la promotion du compostage;

ATTENDU QUE le plan pour une économie verte 2030 s'appuie sur des politiques et des plans d'action complémentaires pour atteindre ses objectifs climatiques, dont la Stratégie gouvernementale de développement durable;

ATTENDU QUE la présente entente sectorielle se veut une opportunité de financement gouvernemental visant le développement d'une stratégie régionale en économie circulaire répondant aux besoins de chaque territoire, en fonction de leur réalité respective;

ATTENDU QUE Synergie Économique Laurentides agit à titre de mandataire pour la présente entente;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre en place un comité directeur composé d'un représentant de chacune des parties. Celui-ci qui aura notamment pour mandat de veiller au suivi de la présente entente et de convenir d'un cadre de gestion des sommes versées par les parties pour la mise en œuvre de celle-ci;

ATTENDU QUE le Conseil des Préfets et des Élus de la région des Laurentides (CPERL) est appelé à contribuer à la réalisation des objectifs de l'entente dans le respect de sa mission et de ses mandats et de servir d'agent de liaison en favorisant la concertation territoriale et régionale des partenaires de l'entente dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cette dernière;

ATTENDU QUE la MRC participe à la présente entente en contribuant de la façon suivante :

- 2 500 \$/an sur une période de 3 ans;
- 2 500 \$/an sur une période 3 ans en ressources humaines.

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires en 2023, 2024 et 2025;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
 Maire de Ville de Bois-des-Filion



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise la direction générale à signer l'entente sectorielle de développement de l'économie circulaire dans la région des Laurentides 2022-2025;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général de participer à ladite entente selon la formule suivante : 2 500 \$/an en argent et 2 500 \$/an en ressources humaines;

QUE la direction générale désignera une ressource humaine de l'aménagement et de l'environnement de la MRC à titre de représentant de la MRC dans le cadre du comité directeur de l'entente susmentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-66

OBJET : Renouvellement du mandat avec le COBAMIL – Programme d'échantillonnage de la qualité des eaux en surface dans la rivière des Mille Îles et ses tributaires - SUPER-2MI 2023

ATTENDU l'offre de service du COBAMIL dans le cadre du Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille Îles et de ses principaux tributaires SUPER-2M pour l'année 2023;

ATTENDU les prévisions budgétaires de 2023;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de :

- CONCLURE et SIGNER une entente de service avec le COBAMIL dans le cadre du Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille Îles et de ses principaux tributaires SUPER-2M pour l'année 2023;
- INVITER le COBAMIL, comme la coutume le veut, à présenter la synthèse des résultats devant les membres du conseil de la MRC en temps et lieu;
- DÉBLOQUER le montant de 21 555 \$ en 2023 selon les modalités stipulées dans l'entente de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-67

OBJET : Table de concertation en immigration et diversité de Thérèse-De Blainville – Désignation d'un membre du conseil de la MRC à titre de représentant

ATTENDU les activités et le mandat de la Table de concertation en immigration et diversité de Thérèse-De Blainville (TCID-TDB) et l'importance qu'un membre du conseil de la MRC y siège;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse



N° de résolution
ou annotation

2023-03-68

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC désigne Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, à titre de représentante politique de la MRC auprès de la TCID-TDB et qu'une allocation de présence lui soit versée, et ce, pour service rendu à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET : Renouvellement de l'entente inter MRC et la Table des préfets et élus de la Couronne Nord

ATTENDU QUE, dans le but d'étudier et d'harmoniser leurs prises de position régionales et leurs interventions auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après appelée « CMM »), de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ci-après appelée « ARTM »), du Réseau de transport métropolitain (ci-après appelé « EXO ») et du Gouvernement du Québec, les MRC ont formé un comité de travail appelé le « Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord (TPÉCN) »;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de ces MRC de formaliser ce comité et de lui garantir les ressources nécessaires ou utiles à ses buts;

ATTENDU QUE l'article 678 du Code municipal du Québec (IRQ, c. C-27.1) autorise les MRC à adopter des résolutions sur les matières décrites aux articles 569 à 624 dudit Code, articles portant sur les ententes inter municipales;

ATTENDU QUE pour les fins de l'Entente, l'expression « MRC » inclut la Ville de Mirabel;

ATTENDU QUE ladite entente concerne les MRC de Mirabel, Deux-Montagnes, Thérèse-De Blainville, Les Moulins et L'Assomption;

ATTENDU QU'afin d'assurer la poursuite des travaux de la TPÉCN, il a été convenu par la TPÉCN, à sa séance du 28 septembre 2022 :

- De reconduire l'Entente pour une durée de quatre (4) ans, à compter du 1er mai 2023, et de prévoir une clause de reconduction de l'entente pour une année supplémentaire à l'expiration de ce terme;
- De maintenir à l'Entente les principes et orientations actuels concernant :
 - Les buts et mandats de la TPÉCN;
 - La composition et le mode de fonctionnement de la TPÉCN;
 - Le mode de répartition des contributions financières entre les parties signataires;
 - Le partage de l'actif et du passif découlant de l'entente;
- De mandater le coordonnateur de la TPÉCN et la Table administrative de coordination (TAC) afin de proposer des éléments d'amélioration à l'Entente et aux règles de fonctionnement de la TPÉCN;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
 Conseiller de Ville de Rosemère

appuyé par Madame Julie Boivin
 Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville renouvelle l'entente inter-MRC concernant la TPÉCN, et ce, à compter du 1er mai 2023;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son préfet, monsieur Eric Westram, maire de Rosemère, et son directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, de signer pour et au nom de la MRC l'entente inter-MRC concernant la Table des préfets et des élus de la Couronne Nord.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2023-03-69

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**OBJET : Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI) lancé par la
Communauté Métropolitaine de Montréal – Participation de la MRC**

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) lance un nouveau Programme de Revalorisation des Espaces Industriels (PREI) dans tout le territoire métropolitain;

ATTENDU QUE ledit programme s'inscrit dans le processus actuel de la mise à jour du PMAD et que c'est une orientation déclarée par la Table métropolitaine de développement économique;

ATTENDU QUE les organismes admissibles sont les MRC et les agglomérations de la CMM;

ATTENDU QUE l'objectif dudit programme vise à :

- Établir une vision pour le développement des espaces industriels;
- Identifier le potentiel d'optimisation et de mise à disposition d'espaces industriels (terrains, parcs et bâtiments) selon certains paramètres du Plan métropolitain de développement économique (PMDE), les plus récentes tendances et les meilleures pratiques disponibles définies au cahier des charges;
- Définir une stratégie pour réaliser ce potentiel.

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville partage les intérêts et l'objectif du programme puisqu'il lui permettra également de valoriser ses propres espaces industriels;

ATTENDU QUE l'exercice de la revalorisation des espaces industriels de la MRC sera piloté par le service du développement économique de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
 Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Julie Boivin
 Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville entérine ce qui suit :

- AUTORISE son directeur général d'envoyer un avis d'intérêt à la CMM lui signifiant sa participation au PREI;
- AUTORISE son directeur général d'envoyer une demande de financement une fois le cahier de charges est produit, et ce, au plus tard, le 25 mai 2023;
- AUTORISE son directeur général de signer tout document pertinent à cet effet avec la CMM et/ou les autres partenaires concernés;
- RETENIR les services d'un consultant en vue d'accompagner la MRC dans l'élaboration de son cahier de charges selon les critères et les préalables du programme et d'agir à titre de chargé de projet;
- D'INFORMER les directions générales des villes de la MRC dudit programme et de les INVITER à une coopération et collaboration soutenues durant tout le processus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-70

OBJET : Soutien à la Coalition Santé Laurentides (CSL)

ATTENDU la mission et les mandats de la Coalition Santé Laurentides (CSL);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la demande reçue par la MRC, le 1^{er} mars 2023, des présidents actuels du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) et de la CSL;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
 Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
 Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC accepte de soutenir la CSL pour un montant de 3 000 \$ en 2023 conditionnelle à ce que toutes les autres MRC de la région des Laurentides injectent le même montant en guise de soutien à ladite coalition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-71

OBJET : Appui à la Ville de Bois-des-Filion – Avis sur le projet de planification des besoins d'espace – Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) – 26 janvier 2023

Ce point a été retiré.

2023-03-72

OBJET : Amendement de la Résolution #2022-09-209 – Navettes fluviales à propulsion électrique sur la rivière des Mille Îles/Écomobilité durable – Entente sectorielle MAMH, MRC Thérèse-De Blainville, MRC Deux-Montagnes et Éco-Nature

ATTENDU la résolution de la MRC #2022-09-209 adoptée lors de la séance du mois de septembre en 2022 dont l'objet est la mise en valeur du potentiel récréotouristique de la rivière des Mille Îles - Autorisation du directeur général à déposer une demande de soutien financier au Volet 1 du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE cette mise en valeur concerne particulièrement le projet des navettes fluviales à propulsion électrique (NFPE)/Écomobilité durable ;

ATTENDU QUE ladite résolution précise ceci :

- Autorise son directeur général de déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du V1 FRR, et ce, pour et au nom de la MRC de Deux-Montagnes;
- Prévoit dans ses budgets de 2023, 2024, 2025 une contribution annuelle de 50 000 \$ (en argent et en nature) représentant ainsi, 20% du coût total du projet comme condition d'admissibilité au volet 1 du FRR;
- Consent que le coût total du projet est estimé à 1.5 million de dollars et que la date de début du projet est prévue en 2023;
- Invite la MRC de Deux-Montagnes d'appuyer en donnant son accord à la MRC de Thérèse-De Blainville à déposer et administrer la demande auprès du MAMH.

ATTENDU QUE les MRC de Deux-Montagnes (2MO) et de Thérèse-De Blainville (TDB) souhaitent, depuis 2016, unir leurs forces pour renforcer le potentiel récréotouristique de la rivière des Mille Îles (RMI) et qu'un projet a été déposé au volet 1 du FRR;

ATTENDU QU'à l'origine le dépôt du projet ainsi que son administration devaient être assumés par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre d'analyse des tenants et aboutissants du projet dans sa « forme actuelle » s'est tenue en mode virtuel le 17 mars 2023 et en présence des directions générales des deux MRC et d'Éco-Nature ainsi qu'une conseillère du MAMH;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE la réflexion menée sur la formule à retenir et le modèle de gouvernance vise à rendre la réalisation pré, pendant, et post du projet beaucoup plus flexible;

ATTENDU QUE ledit projet de NFPE sera désormais réalisé selon le principe d'une entente sectorielle et ce qui va conférer aux partenaires et au promoteur du projet d'apporter des ajustements et des mises à jour en vue d'un meilleur résultat;

ATTENDU QUE le projet tel qu'il a été déposé initialement par la MRC de Thérèse-De Blainville a déjà été accepté par le comité de sélection régional lors de sa rencontre du 12 janvier 2023 et que cette nouvelle orientation ne met pas en péril l'acceptation dudit projet;

ATTENDU les informations suivantes relativement au coût total du projet et au montage financier :

Parties	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
MAMH	560 000 \$	560 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	1 200 000 \$
MRC de Deux-Montagnes	45 000 \$	45 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	150 000 \$
MRC de Thérèse-De Blainville	45 000 \$	45 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	150 000 \$
Total	650 000 \$	650 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	1 500 000 \$

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
 Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur René Villeneuve
 Conseiller de Ville de Rosemère

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville ACCEPTE et AUTORISE à ce que Éco-Nature soit le promoteur, le gestionnaire et l'Administrateur du projet de NFPE/Écomobilité durable à la place de la MRC de Thérèse-De Blainville;

QUE ledit projet SE RÉALISE dans le cadre d'une entente sectorielle entre les partenaires concernés;

QUE le conseil de la MRC AUTORISE son directeur général de faire partie du comité de gouvernance qui inclut :

- La direction générale des deux MRC;
- La direction générale d'Éco-Nature;
- Une conseillère du MAMH.

QUE le conseil de la MRC ACCEPTE de contribuer sur une période de 4 ans ce qui suit :

- Un montant en argent de 120 000 \$;
- Un montant de 30 000\$ en ressources humaines et matérielles;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville AUTORISE le directeur général de signer tout document pertinent et nécessaire à cet effet;

QU'une copie de la présente résolution soit TRANSMISE à madame Christine Métayer, directrice générale d'Éco-Nature, au directeur général de la MRC de Deux Montagnes, monsieur Jean-Louis Blanchette et à madame Véronique Bélisle, directrice à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) des Laurentides et de Laval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2023-03-73

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Rapport d'activités annuelles 2022 – Dépôt, adoption et transmission au ministère de la Sécurité publique (MSP) – Mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2.0

ATTENDU les explications fournies aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville sur les faits saillants de 2022 relativement à la mise en œuvre des actions du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2.0;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie stipule que la MRC doit envoyer, au plus tard le 31 mars de chaque année, le rapport d'activités de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2.0 est sous la responsabilité de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gille Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, de transmettre le Rapport annuel 2022 d'activités de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministre de la Sécurité publique au plus tard le 31 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-74

OBJET : Motion de remerciement à l'égard de madame Chantale Moreau – Secrétaire du comité de sécurité incendie pour la mise en œuvre du SCR-SI

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé unanimement

QUE les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville et les membres du comité en sécurité incendie de la MRC remercient très chaleureusement madame Chantal Moreau pour les services rendus à la MRC dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Madame Moreau agissait à titre de secrétaire du comité et du coordonnateur. Son amabilité, son professionnalisme, sa discrétion et son sourire permanent constituent ses principales caractéristiques observées et appréciées.

Merci madame Moreau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-75

OBJET : Motion de félicitation aux directions des services incendie des villes de la MRC

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé unanimement



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville et ceux du comité en sécurité incendie de la MRC tiennent à remercier très chaleureusement les directions des services incendie des villes de la MRC pour les efforts consentis et investis dans la perspective d'assurer une mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de manière efficiente et soutenue.

Nous tenons à rappeler que les objectifs de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de 2022 ont été tous et largement dépassés que ce soient pour les risques faibles, moyens, élevés, très élevés; RPA; Plans d'intervention (R. élevés) ou les Plans d'intervention (R. très élevés).

Encore une fois merci et félicitations !

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

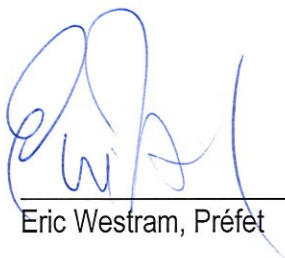
2023-03-76

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par	Monsieur René Villeneuve Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par	Madame Liza Poulin Mairesse de Ville de Blainville

DE lever la présente réunion à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Eric Westram, Préfet

29 mars 2023

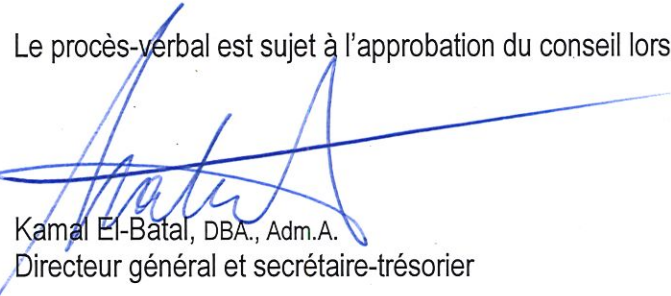

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2023-03-44 à 2023-03-76 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 29 mars 2023.

Émis le 29 mars 2023 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.


Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier